IAvenir.

ORGANISME DE FORMATION · CERTIFIÉ QUALIOPI

Politique d'accessibilité et handicap.

DOCUMENT	Politique d'accessibilité et handicap IAvenir
VERSION	Version 2.0, remplace la version 1.0 du 1er septembre 2025
MISE À JOUR	1er septembre 2026 · prochaine revue en septembre 2027
RESPONSABLE	Antoine Oger, directeur général et référent handicap

01 Objectif de la politique

IAvenir s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à toute personne, quelle que soit sa situation de handicap, conformément aux exigences du Référentiel national qualité et à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'objectif est de permettre à chaque stagiaire de bénéficier d'un parcours de formation adapté, dans le respect des principes d'inclusion, d'équité et de bienveillance.

02 Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble des formations proposées par **IAvenir**, qu'elles soient réalisées :

- **en présentiel**, dans les locaux du client ou en salle partenaire ;
- **en distanciel synchrone**, par visioconférence.

Elle concerne tous les publics :

- stagiaires ;
- clients et partenaires ;
- formateurs et collaborateurs d'IAvenir, y compris les formateurs intervenant pour son compte.

03 Engagements d'IAvenir

IAvenir s'engage à :

- identifier et analyser les besoins spécifiques dès la demande d'inscription ;
- adapter les moyens pédagogiques, matériels et organisationnels aux situations rencontrées ;
- travailler en réseau avec les partenaires spécialisés (Agefiph et sa Ressource handicap formation, FIPHFP pour les employeurs publics, Cap emploi, MDPH, associations locales) pour mettre en œuvre les solutions les plus adaptées ;
- sensibiliser l'équipe pédagogique et administrative, ainsi que les formateurs partenaires, aux enjeux de l'inclusion et de l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- garantir la confidentialité et le respect des données personnelles dans le traitement des demandes d'adaptation.

IAVENIR, SAS au capital de 20 000 € · SIREN 991 972 571 · RCS Nanterre · APE 8559A · 8 rue Émile Leblond, 92500 Rueil-Malmaison
Déclaration d'activité n° 11 92 29776 92 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) · 07 61 60 22 77 · contact@iavenir-formation.fr
www.iavenir-formation.fr · La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

04 Référent handicap IAvenir

NOM	Antoine Oger
FONCTION	Directeur général et référent handicap
CONTACT	antoine.oger@iavenir-formation.fr · 06 16 47 88 02

Le référent handicap est le garant de la mise en œuvre de cette politique et le point de contact pour tout aménagement spécifique. Il peut être joint avant, pendant et après la formation.

05 Modalités d'aménagement possibles

IAvenir met en œuvre les aménagements nécessaires pour favoriser l'accès et la réussite des apprenants :

- accessibilité physique des locaux : choix de salles accessibles ou solution alternative adaptée ;
- adaptation des supports pédagogiques : taille de police, contraste, supports numériques compatibles avec les lecteurs d'écran ;
- en distanciel : sous-titrage automatique de la visioconférence, transcription, supports transmis à l'avance sur demande ;
- aménagement du rythme ou de la durée de la formation selon les besoins identifiés ;
- mise à disposition d'aides techniques ou humaines : outils de transcription, assistance individuelle ;
- accompagnement personnalisé avant, pendant et après la formation.

06 Processus de prise en compte des besoins spécifiques

Lors de la demande d'inscription, le client ou le stagiaire est invité à signaler tout besoin particulier. Une analyse individualisée est réalisée sous 5 jours ouvrés pour définir les adaptations nécessaires. Les aménagements retenus sont validés avec le client et le stagiaire, puis consignés dans le dossier de formation.

Lorsque l'adaptation nécessaire dépasse les moyens d'IAvenir, le référent handicap oriente la personne vers les partenaires spécialisés afin de trouver une solution adaptée.

07 Diffusion et mise à jour

Cette politique est diffusée :

- sur le site internet www.iavenir-formation.fr, en pied de page, lien « Politique d'accessibilité & Handicap » ;
- **sur simple demande** auprès du référent handicap.

Elle est mise à jour chaque année par le référent handicap, en fonction des retours des stagiaires, des évolutions légales ou des changements d'organisation.

IAVENIR, SAS au capital de 20 000 € · SIREN 991 972 571 · RCS Nanterre · APE 8559A · 8 rue Émile Leblond, 92500 Rueil-Malmaison
Déclaration d'activité n° 11 92 29776 92 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) · 07 61 60 22 77 · contact@iavenir-formation.fr
www.iavenir-formation.fr · La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.